

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_191

**Objet : Budgets annexes Eau et Assainissement des eaux usées - Fixation des tarifs**

**Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA -  
Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE -  
Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) -  
Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine  
VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey  
SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie  
ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER -  
Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES -  
Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON -  
Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc  
DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César  
STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL -  
Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne  
VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (15) :**

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime  
DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe  
DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc  
CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie  
SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS -  
Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT  
à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE



**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 77**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet  
de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article  
L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Président



Valentin BELLEVAL

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_191

**Objet : Budgets annexes Eau et Assainissement des eaux usées - Fixation des tarifs**

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L. 5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) des budgets annexes Eau potable et Assainissement des eaux usées et du débat qui s'en est suivi lors du conseil communautaire du 14 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/116 du 19 septembre 2023 créant les budgets annexes Eau potable et Assainissement des eaux usées au 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2023 adoptant les budgets annexes Eau potable et Assainissement des eaux usées pour l'année 2024 ;

Considérant la délibération du conseil municipal d'Hazebrouck en date du 15 novembre 2023 proposant les tarifs de la régie des eaux pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;

**Il vous est proposé :**

- de fixer les tarifs en matière d'eau potable pour la régie des eaux d'Hazebrouck comme suit :

Tarif en euros HT par mètre cube	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (pour mémoire)
Partie exploitation	0,932 € HT/m <sup>3</sup>	1,020 € HT/m <sup>3</sup>
Partie financière	0,350 € HT/m <sup>3</sup>	0,262 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>1,282 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>1,282 € HT m<sup>3</sup></b>

Tarifs dégressifs à destination des consommateurs importants :

- Etablissements bénéficiaires d'une réduction de 10 % : 1,154 € HT/m<sup>3</sup>
- Etablissements bénéficiaires d'une réduction de 25 % : 0,962 € HT/m<sup>3</sup>

Prix de l'eau pour la commune d'Aire-sur-la-Lys : 0,190 € HT/m<sup>3</sup>

Barème mensuel de location-entretien des compteurs et branchements :

Diamètre	< à 20 mm	21 < D < 40 mm	41 < D < 50 mm	51 < D < 80 mm	81 < D > 100 mm
1 <sup>er</sup> semestre 2024	3,36 € HT	7,84 € HT	26,61 € HT	41,18 € HT	60,51 € HT
2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (pour mémoire)	3,50 € HT	8,15 € HT	27,66 € HT	42,81 € HT	62,90 € HT

Frais de fermeture ou de réouverture de branchement : 16,83 € HT.



- de fixer les tarifs en matière d'assainissement des eaux usées sur Hazebrouck comme suit :

Tarif en euros HT par mètre cube	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (pour mémoire)
Partie exploitation	1,074 € HT/m <sup>3</sup>	1,152 € HT/m <sup>3</sup>
Partie financière	1,229 € HT/m <sup>3</sup>	1,151 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>2,303 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>2,303 € HT m<sup>3</sup></b>

Tarifs dégressifs à destination des établissements concernés au titre du déversement des eaux industrielles :

- Consommation de 1 à 6 000 m<sup>3</sup> : pas de réduction,
- Consommation de 6 001 à 12 000 m<sup>3</sup> : réduction de 20 %, 1,842 € HT/m<sup>3</sup>,
- Consommation de 12 001 à 24 000 m<sup>3</sup> : réduction de 40 %, 1,382 € HT/m<sup>3</sup>,
- Consommation supérieure à 24 001 m<sup>3</sup> : réduction de 60 %, 1,152 € HT/m<sup>3</sup>,

- de fixer la surtaxe d'assainissement sur la commune de Steenvoorde à 0,45 € le m<sup>3</sup>,

- de fixer la taxe de raccordement à l'égout pour les nouvelles constructions qui s'implantent le long des réseaux existants sur la commune de Steenvoorde à 600 €,

- de fixer la taxe de raccordement à l'égout pour les nouveaux immeubles sur la commune de Steenvoorde à 600 € par tranche de 4 chambres. Si le nombre de chambres n'est pas un multiple de 4, une règle de trois sera appliquée.

**Vote :**

**Pour : 77**

**Contre : 0**


**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

  
Bernard DENTENER



Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

